

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 3 décembre 2024, au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**, la demande de dérogation mineure suivante :

13608, rue Bellerive - Lot numéro 1 155 504 - District de Pointe-aux-Trembles

- Permettre un empiétement de 1,4 m dans la marge latérale minimale de 1,5 m, tel qu'exigé à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).
-

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 15 novembre 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj